

**Acte N°2023-06  
Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 avril 2023,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Point d'actualité relatif au projet PLURIEL 2024**

La Présidente a présenté en séance, un point d'actualité relatif au projet *PLURIEL 2024*, en évoquant notamment la rencontre qui a eu lieu avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Tout d'abord, les enjeux académiques du projet *PLURIEL 2024* ont été rappelés, essentiellement le soutien aux missions de service public, le renforcement de la transdisciplinarité, de l'attractivité des établissements et du site, à travers la création d'un Etablissement Public Expérimental (EPE). La Présidente rappelle en effet que les enjeux fondamentaux dudit projet portent sur le renforcement de la formation, de la recherche, et de l'innovation, en associant des forces académiques et en s'appuyant sur la complémentarité des établissements participant à ce projet d'envergure.

Dans ce cadre, une rencontre a eu lieu entre les présidences des universités Lyon 1 et Lyon 2 et la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à l'initiative de cette dernière, afin de mieux comprendre et d'accompagner le projet. Madame la Ministre a ainsi souligné à cette occasion, l'intérêt de ce projet ambitieux du point de vue académique, notamment en vertu de la complémentarité qui existe entre ces deux établissements, et s'est par ailleurs engagée à accompagner celui-ci, du point de vue financier, sans que le montant de ce soutien ne soit précisé pour l'instant. La ministre a indiqué qu'elle voyait un enjeu majeur dans la création d'une université pluridisciplinaire pour le site.

Ces échanges ont permis de souligner l'intérêt d'un établissement structuré d'une part autour de grands domaines, avec des pôles de formation et de recherche dotés d'une forte autonomie, et d'autre part d'instituts transdisciplinaires, tout en ayant une stratégie d'ensemble à l'échelle de l'EPE. De plus, il a été rappelé l'intérêt de pouvoir adapter les instances afin de mieux associer un certain nombre de partenaires aux décisions de cet établissement.

Madame la Ministre a invité à bien dissocier les logiques d'association et de coopération, qui se jouent notamment à l'échelle de la COMUE, et les logiques de structuration qu'implique la création d'un EPE. L'hypothèse d'une association renforcée entre l'Université Lumière Lyon 2 d'une part et un EPE constitué de l'UCBL et l'école CPE d'autre part, ne constituerait pas, dès lors, un scénario cohérent. La Présidente rappelle que cette hypothèse avancée par l'UCBL a en tout état de cause été repoussée lors des échanges qui ont eu lieu dans les instances de l'Université Lumière Lyon 2.

Madame la Ministre a également souligné le lien fort entre le projet d'EPE et le projet *Shape-Med*, visant à développer une recherche transdisciplinaire dans le domaine de la santé. Il y a ainsi un risque avéré à ce que les financements de ce projet soient arrêtés à défaut de structuration institutionnelle du site via un EPE.

En ce qui concerne les points de désaccord ralentissant la concrétisation du projet, les échanges ont permis de mettre en avant la nécessité pour chaque établissement de pouvoir fixer des « lignes rouges » (de fixer explicitement ce qui n'est pas envisageable pour les communautés, tant en terme d'instances qu'en terme d'organisation interne). Sur cette base, devra être élaboré un compromis entre les deux établissements, afin de créer l'EPE. Le sujet de la « démocratie universitaire » a également été abordé : s'il est entendu que le terme est très polysémique, il a été rappelé que les instances de l'Université Lumière Lyon 2 avaient énoncé des attentes claires en la matière.

Enfin, la Ministre a formulé deux suggestions :

- La première consiste à « détendre » le calendrier initial. En effet, la présidence de l'Université Lumière Lyon 2 avait prévu que si le document d'orientation stratégique (DOS) n'était pas voté d'ici la fin de l'année universitaire (Conseil d'administration du mois de juin ou juillet 2023), il serait trop tard pour créer l'établissement public expérimental (EPE) au 1<sup>er</sup> janvier 2025, tant du point de vue du travail nécessaire dans les services, que du temps nécessaire à la conduite des réflexions au sein des Pôles de Formation et Recherche et à la rédaction des statuts. Or, Madame la Ministre invite à détendre le calendrier, et a souligné qu'il convenait de prendre le temps de faire de l'EPE un projet des communautés, et non un projet des présidents d'établissements ;
- De plus, elle invite à créer un comité d'orientation stratégique pré-EPE, constituant un groupe de réflexion, permettant d'accompagner les acteurs dans la réflexion sur le DOS, et de trouver des compromis sur les points de désaccord. Ce comité jouerait un rôle d'accompagnement, en permettant d'associer des tiers intéressés, afin d'effectuer un travail de médiation, qui n'a pas abouti jusqu' alors. On pourra ainsi solliciter ces tiers afin d'avancer dans la réflexion, tout en leur donnant une liste d'orientations, ainsi que les lignes rouges. Le Ministère a par ailleurs proposé son aide dans la composition de ce comité.

Ainsi, les jours et semaines qui viennent seront consacrés à la composition de ce comité. Celui-ci pourrait être constitué de représentants d'établissements d'ESR français et étrangers, d'acteurs locaux, de représentants de l'Etat, etc. Les membres du Conseil d'Administration seront informés de la composition dudit COS, et de l'avancement du projet.

Afin de répondre à une interrogation de la part d'un élu étudiant du Conseil, sur les sujets abordés avec Madame la Ministre, la Présidente a indiqué qu'une communication a été faite au sein de l'établissement à la suite de cet entretien. Ainsi, le lundi 24 avril 2023, l'équipe présidentielle a diffusé, à l'ensemble des personnels de l'établissement, un courriel portant information sur l'avancement du projet *PLURIEL 2024*, afin de répondre aux interrogations, vis-à-vis du projet. Ce message rappelle que les deux universités et l'école CPE partagent pleinement les enjeux académiques de la création de cette nouvelle université, tout en énumérant les avantages et perspectives de cet EPE, et en soulignant les points auxquels l'établissement est attaché. Les points de blocage relatifs à la conception de la gouvernance et aux instances du futur établissement sont également rappelés.

Une assemblée générale s'est tenue à l'Université Lyon 1 le 27 avril 2023. La Présidente de l'Université a demandé à ce que la position de Lyon 2 soit exposée à cette occasion. La Présidente indique être dubitative sur le fait de créer un EPE sans l'Université Lyon 2, et insiste sur la défense d'un projet commun d'EPE, soutenu par le ministère.

Le Ministère souhaite suivre l'avancement du projet. A cette fin, un nouveau rendez-vous a été fixé avec la Ministre, dès le 10 mai prochain.

Fait à Lyon, le 4 mai 2023

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER